

bistrot social à Lausanne : des institutions reconnues pour porter le projet pilote

La Municipalité a redéfini en mai dernier sa politique en matière de drogue et proposé des améliorations du dispositif actuel, et notamment l'ouverture, à titre d'essai, d'un bistrot social. Elle propose aujourd'hui, d'entente avec les autorités cantonales, de confier le projet à la Fondation « Les Oliviers », laquelle travaillera en collaboration avec la Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme et la division d'Abus de substances du CHUV. Par ailleurs, le projet sera soumis aux instances professionnelles et scientifiques compétentes de l'Etat.

Dans sa séance du 11 août 2010, la Municipalité a approuvé de nouvelles propositions, présentées par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et faisant suite à une nouvelle concertation avec la Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), concernant le projet de bistrot social à Lausanne.

Pour donner suite à une résolution du conseil communal du 1^{er} juillet 2008 souhaitant que la Municipalité « présente rapidement un préavis décrivant le futur bistrot social », la Municipalité avait présenté, en janvier 2009, le préavis 2009/3 *Améliorations du dispositif toxicomanie*. Dans le cadre des travaux de la commission chargée d'examiner ce préavis, il était apparu que plusieurs conseillers souhaitaient disposer, avant tout, d'une vision d'ensemble de la politique communale en matière de drogue, et notamment de la réponse de la Municipalité au postulat Françoise Longchamp et consorts *Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée* et au postulat Stéphane Michel *Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigente*. La Municipalité a alors accepté de retirer le préavis 2009/3 pour présenter, en mai 2010, un rapport-préavis 2009/3 bis *Politique communale en matière de drogue*.

Elle proposait ainsi un plan directeur, des objectifs actualisés et diverses mesures concrètes – dont un bistrot social. Mais ce dernier était clairement présenté comme un projet pilote de deux ans, projet dont le porteur était encore à désigner.

Depuis lors, la Municipalité a poursuivi ses travaux et consultations. Il apparaît aujourd'hui que la solution la plus adéquate est de confier le projet à la Fondation « Les Oliviers », laquelle travaillerait en étroite collaboration avec la Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme et la division d'Abus de substances du CHUV. Pour mémoire en effet, le bistrot social devra fonctionner comme lieu d'accueil de jour - aujourd'hui inexistant - des personnes fréquentant régulièrement les places de Lausanne pour y consommer de l'alcool¹ et l'on dispose aujourd'hui d'informations très complètes sur ce public².

¹ Le bistrot social devrait fonctionner selon le principe, qui jusqu'à présent n'a jamais fait l'objet de controverse, de la Terrasse ouverte durant les hivers 2006, 2007 et 2008 : on y vend pas d'alcool, mais les usagers peuvent apporter des boissons alcoolisées et les consommer dans les limites admise par la Loi sur les auberges et débits de boissons.

² Voir Consommation d'alcool dans l'espace public : *Etude de terrain auprès des personnes marginalisées de Lausanne et Yverdon-les-Bains*, rapport de recherche no 47, janvier 2010, Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) – entretiens menés avec 86 usagers des places de la Riponne, du Tunnel et de Chauderon, du 10 juillet au 30 octobre 2008.

Dès lors que le projet serait confié à des organismes actuellement mandataires du DSAS, il devra naturellement être soumis aux autorités et commissions compétentes de l'Etat de Vaud, notamment le Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA) et la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSPA). Si ces instances professionnelles et scientifiques transmettent un préavis positif au Conseil d'Etat, ce dernier pourra solliciter l'un des Fonds dont il dispose pour de telles expériences pilotes (Fonds de réserve de la dîme de l'alcool ou Fonds de prévention et de lutte contre les addictions).

La Municipalité proposera donc le retrait des conclusions financières du rapport-préavis 2009/3 bis concernant le bistrot social, tout en maintenant les autres conclusions.

Ainsi la Municipalité souhaite-t-elle non seulement confier la gestion du bistrot social à des institutions dont l'expertise est reconnue, mais également reporter la décision relative à une participation financière de la Ville de Lausanne au moment où l'on disposera des résultats de l'expérience pilote.

Pour autant, la collaboration de l'unité socio-éducative de terrain au projet est maintenue (dans le cadre du budget actuel), de même que les diverses initiatives tendant à renforcer la collaboration des institutions engagées dans la réduction des risques liés à l'abus de psychotropes et des institutions actives dans les domaines de la thérapie et de la réinsertion.

La direction de la sécurité sociale et de
l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00**
- **Michel Cornut, chef du service social, tél. 021 315 76 10**

Le rapport-préavis n °2009/3bis se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 19 août 2010